



l'Humanité
magazine

TARIFS 2026



www.comediance.fr

◆ PUBLICITÉ COMMERCIALE

Emplacement	Couleur	Double page	Page	1/2	1/3	1/4
1 ^{er} Cahier	Quadri	31 320	16 070	10 820	8 500	5 740
	Noir	21 630	11 170	7 570	6 000	4 040
2 ^e Cahier	Quadri	21 630	11 560	7 920	6 400	4 330
	Noir	15 970	9 340	5 400	4 400	3 030
2 ^e de couverture	Quadri	-	24 000	-	-	-
3 ^e de couverture	Quadri	-	22 000	-	-	-
4 ^e de couverture	Quadri	-	28 000	-	-	-

◆ PUBLICITÉ CULTURELLE

Couleur	Page	1/2	1/4	1/8
Quadri	11 500	5 920	3 600	1 805
Noir	8 090	4 130	2 210	1 320

◆ NUMÉROS SPÉCIAUX

Emplacement	Page	Double page	Page	1/2	1/3	1/4
2 ^e de couverture	30 000	39 080	20 070	13 450	10 700	7 190
3 ^e de couverture	27 000					
4 ^e de couverture	35 000					

DÉGRESSIFS TARIFAIRES

- Accueil : - 5 %
- 3 ou 4 parutions/an : - 10 %
- 5 ou 6 parutions/an : - 20 %
- 7 et + parutions/an : - 30 %
- Achat longue distance (+ 60 jours) : - 10 %
- Floating : - 15 %
- Bouclage : - 25 %
- Événement régional : - 30 %

Conditions tarifaires spécifiques pour organisations humanitaires, annonceurs à caractère social, ... : nous consulter !

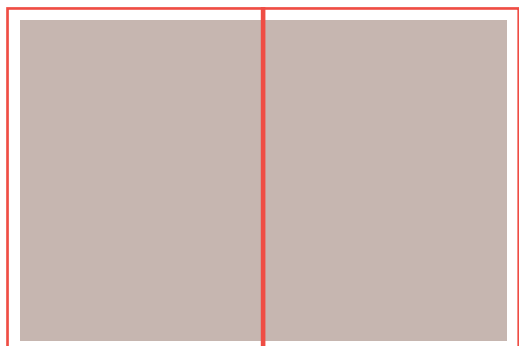
MAJORATIONS

- Publi information : + 30 %
- Emplacement préférentiel ou exclusif : 20 %

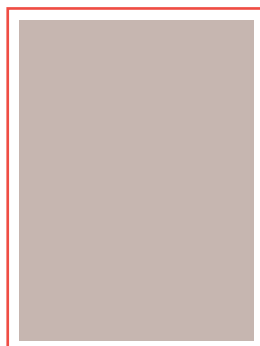
◆ FICHE TECHNIQUE

FORMATS

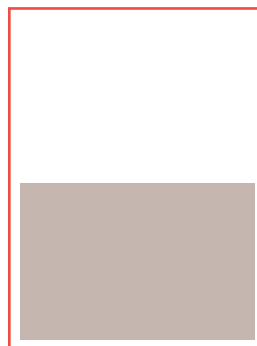
Format utile : Largeur x Hauteur en mm.



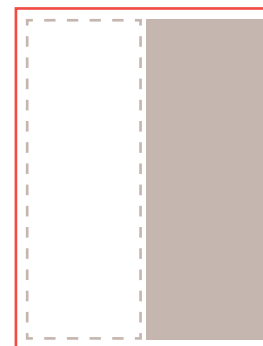
Double page (format plein papier) :
L400xH270 + 5 mm de débord



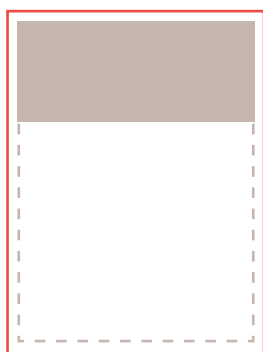
Page (format plein papier) :
L200xH270
+ 5 mm de débord



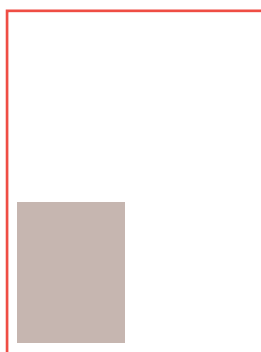
1/2 page largeur:
L176 x H116



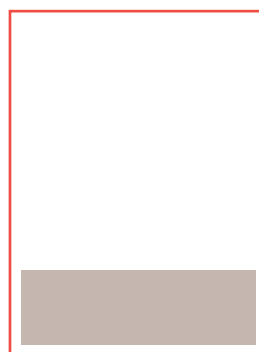
1/2 page hauteur:
L86xH236



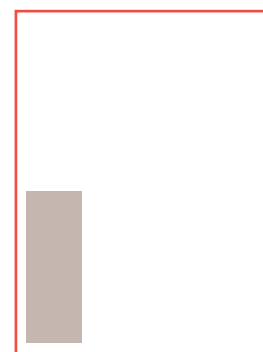
1/3 page : L176xH76



1/4 page pavé
L86xH116



1/4 page bandeau:
L176xH56



1/8 page : L41xH116

CONTRAINTES TECHNIQUES

Délais de livraison des éléments techniques au format : 15 jours avant parution.

Nous consulter pour les numéros spéciaux.

Envoi des fichiers par mail à : arnaud.masselin@comediance.fr

Fichiers haute définition : Acrobat PDF 1.4, en CMJN, résolution 300 DPI, polices Postscript Type1.

Taux d'encrage : 300% maxi.

Impression : offset, roto avec sécheur.

◆ CONTACT TECHNIQUE

Arnaud MASSELIN

e-mail : arnaud.masselin@comediance.fr

Tél. 01.49.22.74.45

◆ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Tout accord d'insertion d'une publicité dans les titres ou supports en régie à COMEDIANCE implique, de la part de l'annonceur, l'acceptation des conditions générales de ventes.

2 - Tout ordre d'insertion publicitaire transmis par un mandataire ne sera accepté que s'il est accompagné d'une notification précisant que l'intermédiaire est bien mandaté par l'annonceur, dont les coordonnées exactes devront figurer sur l'ordre (voir notification de mandat). Même si le mandataire est habilité à régler la facture de l'insertion, un exemplaire de la facture est adressé à l'annonceur.

3 - Le support se réserve le droit de refuser, même en cours de contrat, tout texte ou insertion publicitaire qui ne serait pas conforme à sa convenance...

4 - Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions, même payées d'avance, ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser du paiement des annonces parues.

5 - Les emplacements spéciaux ne peuvent être réservés que selon les possibilités et, après accord.

6 - Le non respect d'un emplacement préférentiel de rigueur ne dispense pas du paiement de l'insertion. Tout déplacement plus favorable d'une insertion, à l'initiative du support, ne donne pas lieu à la tarification de la page concernée.

7 - Délais d'annulation ou report de dates: ceux-ci devront être notifiés par écrit 4 semaines avant parution.

8 - Toute annulation partielle d'un ordre entraînera automatiquement un réajustement du prix en fonction de la publicité parue et facturée.

9 - Les jours de parution de la revue ne sont communiqués par l'éditeur qu'à titre indicatif. Un ordre de rigueur pour un numéro ou un emplacement déterminé n'engage qu'après acceptation formelle de sa part dans sa confirmation. Cette clause n'est valable que pour les journaux bimensuels, trimestriels.

10 - La publicité rédactionnelle sera obligatoirement accompagnée de la mention "communiqué" ou "publicité".

11 - Les fichiers numériques réalisés par l'intermédiaire de COMEDIANCE ou par le support sont à la charge des annonceurs et payables à réception de facture.

12 - Les fichiers numériques et encarts publicitaires fournis par l'annonceur ou l'agent doivent être rigoureusement conformes aux spécifications techniques définies par l'éditeur, figurant au présent tarif.

13 - La responsabilité de COMEDIANCE est entièrement déchargée en cas de non respect des dates de remise des fichiers numériques ou en cas de remise directe de ceux-là au support.

14 - Les documents ne peuvent en aucun cas être rendus avant la parution.

15 - Sauf instructions contraires, les fichiers numériques seront détruits 6 mois après la date de la dernière parution.

16 - Les tarifs sont susceptibles de variation à tout moment dès lors que la variation intervient avant l'accord définitif.

17 - Bon à découper: pour les publicités possédant un bon à découper, n'occupant pas toute la largeur de la page, il y a lieu de prévoir la possibilité de modifier l'emplacement du bon à découper.

18 - La publicité est payable d'avance sauf pour les ordres émanant d'agences. Pour celles-ci le règlement doit s'effectuer par chèque à 30 jours le 10 du mois suivant la date de facturation ou par traite à 60 jours suivant le mois de facturation, sans escompte.

19 - En cas de non-paiement à la date d'échéance figurant sur la facture, le client sera redevable après mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer, de l'application d'un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

20 - L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions générales et spécifiques définies au tarif. Tous frais de recouvrement sont à la charge de l'annonceur (article 1988 du Code Civil).

21 - Les taxes sont à la charge des annonceurs ou de leurs agents.

22 - Toute contestation sera soumise à la juridiction du Tribunal de Commerce de Bobigny.